

Bulletin d'inscription Formation Médicale Continue

Session intégrable dans le parcours de certification périodique

en présentiel uniquement

Intitulé : Les outils de l'Intégration de la démarche de décision médicale partagée en Génétique ; accompagner la famille face à l'incertitude des tests génétiques

Jour de formation : Vendredi 12 Janvier de 08H30-11H30

Lieu : Congrès des Assises de génétique 2024 - Palais des congrès Paris - Niveau 3 - Porte Maillot

Merci de retourner ce bulletin dûment complété (tous les champs sont obligatoires) par les deux parties à Société COAPTE - 159 Chemin de Sainte Marthe 13014 Marseille ou par mail à : formation@coapte.com

PARTICIPANT

Session DPC (Inscription au DPC Uniquement)

Médecin Salarié

285 €

Médecin Libéral

285 €

Attention: L'inscription DPC ne vous donne pas accès à la totalité du congrès mais à UNIQUEMENT la session DPC. Si vous souhaitez vous inscrire au congrès merci de bien vouloir effectuer votre inscription via le lien suivant: <https://assises-genetique.org/inscription/>

EMPLOYEUR et adresse de facturation :

Nom de l'établissement

Adresse

CP Ville Pays

Nom du contact

Email du contact

PARTICIPANT

Nom Prénom

Adresse de facturation

Email Tél.

Date de naissance / /

N° RPPS (11 caractères)

Si votre inscription est prise en charge par votre établissement, merci de nous envoyer une lettre de prise en charge accompagnée de ce bulletin.

Je soussigné(e) accepte les modalités d'inscription.

Date et signature du **participant** :

Date et signature du **responsable de la formation** :

/ /

/ /

Toute annulation doit nous être communiquée par courrier ou par email à formation@coapte.com Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer votre inscription. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Société COAPTE - 159 Chemin de Sainte Marthe 13014 Marseille. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute inscription à un programme de Formation médicale continue implique, de la part du futur participant et de son employeur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Modalités d'inscription et documents contractuels

Votre inscription à la session DPC se fera en envoyant votre bulletin d'inscription suivant les modalités ci-dessous :

- Par courrier postal à : Société COAPTE - 159 Chemin de Sainte Marthe 13014 Marseille
- ou
- Par courriel scanné à : formation@coapte.com

Pour le médecin salarié :

L'inscription à la session DPC ne sera effective qu'à réception :

- Du bulletin d'inscription dûment complété et signé
- De la prise en charge par l'établissement (tampon et signature)
- La société COAPTE enverra une convention à l'établissement
- Facture et attestation seront envoyées après la session
- Ou du règlement si demande d'avance de frais par l'établissement (chèque ou virement)
- Facture et attestation seront envoyées par mail au participant qui fera suivre les documents au service formation pour remboursement

Pour le médecin libéral :

- Je m'inscris à la session DPC sur l'ANDPC www.mondpc.fr, obligatoire pour votre prise en charge.

Nos tarifs s'entendent nets de taxes, sans TVA (exonéré).

Le paiement s'effectue à réception de la facture. Il est comptant, sans escompte et précise toujours le numéro de facture, le nom de la structure et du participant.

Nos tarifs s'entendent nets de taxes, sans TVA (exonéré).

Le paiement s'effectue à réception de la facture. Il est comptant, sans escompte et précise toujours le numéro de facture, le nom de la structure et du participant.

LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ SOIT :

Par Chèque libellé à l'ordre de la société COAPTE

Par virement bancaire : préciser votre nom et référence de la session

IBAN DPC

Domiciliation : SG MARSEILLE PLACE CAS (03206) - 1 PL CASTELLANE - 13006 MARSEILLE

IBAN : FFR76 3000 3032 0600 0200 2693 690

BIC : SOGEFRPP

Tout paiement postérieur aux dates d'échéances figurant sur les factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de prise en charge par un OPCA (ex : ANFH) ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement ou au bénéficiaire :

De vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.

De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de la demande

De mentionner explicitement sur le bulletin d'inscription quelle sera la structure à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne, le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'employeur ou le bénéficiaire.